

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Christian Grenier	1.1	Conseiller	11 570	5 035	
Marc Loisel	1.2	Maire	48 588	16 867	
Gabriel Huard	1.3	Conseiller	4 501	2 250	
Marie-Andrée Côté	1.4	Conseiller	10 070	5 035	
Nancy Anglehart	1.5	Conseiller	10 070	5 035	
Louis-Alexandre McNaughton	1.6	Conseiller	10 070	5 035	
Sandra Langlois	1.7	Conseiller	10 070	5 035	
Jeremy Laplante	1.8	Conseiller	1 922	961	

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).